

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUÉBEC

Juger avec charité

“ Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugés.”
S. MATHIEU, VIII, 1.

C'est une grave erreur de juger trop sévèrement, surtout lorsque la malice des actions du prochain n'est pas évidente.

Jésus-Christ n'a pas défendu de juger ; mais, comme l'observe saint Jérôme, il nous a enseigné la manière de juger.

Pour se permettre de juger les autres, deux conditions sont requises : la science et une vie irréprochable.

Juger sans la science requise, c'est imiter un aveugle qui veut conduire un autre aveugle, et qui, tous deux, tomberont dans la fosse. Les plus grands maux en sont la conséquence.

Juger les autres, lorsqu'on est soi-même rempli de défauts, c'est faire comme celui qui voit une paille dans l'œil de son frère, tandis qu'il ne voit pas la poutre qui est dans son œil. C'est commettre une double faute, parce que c'est être trop sévère pour les autres, et trop indulgent pour soi-même.

C'est à ceux qui agissent ainsi, que s'adressent ces paroles de Jésus-Christ : “ Que celui de vous qui est sans péché lui jette la première pierre.”

Laissons donc le soin de juger, de condamner, de corriger, non pas précisément à ceux qui sont parfaits, mais à ceux qui sont moins éloignés de la perfection, qui ont l'autorité et les lumières pour remplir ce devoir, et jetons le manteau de la charité sur les défauts du prochain.

Nous pouvons espérer alors, que l'on se servira envers nous de la même mesure dont nous nous serons servis envers les autres.

Fabiola et son curé

LE CURÉ. — La vie de son enfant était sauvée, il est vrai, mais les sollicitudes de cette mère sublime n'étaient pas finies pour cela.

FABIOLA. — Je ne me les explique guère, M. le curé, puisque la princesse s'était chargée de l'avenir de cet enfant, qui monterait peut-être sur le trône.

LE CURÉ. — C'est précisément cette pensée, Madame, qui fait trembler la mère. Elle n'avait que pour un temps limité la garde de son enfant, qui devait ensuite être transplanté au milieu d'une cour dissolue et païenne.

FABIOLA. — Je n'avais pas songé, M. le curé, à ce nouveau péril, infiniment plus à craindre que le premier.

LE CURÉ. — Oui, infiniment plus à craindre, puisqu'il pouvait tuer l'âme de son enfant.

FABIOLA. — Sans doute, s'il s'était agi des miens, la vue de ce danger m'aurait frappée immédiatement. J'aime à le croire, du moins.

LE CURÉ. — J'avais donc raison, Madame, de vous dire tout à l'heure, que les angoisses de cette bonne mère ne faisaient que commencer.

FABIOLA. — Je le comprends parfaitement, M. le curé.

LE CURÉ. — Aussitôt que sa raison commença à poindre, elle se hâta donc d'inspirer à son fils la crainte du Seigneur. Elle lui apprit à connaître le vrai Dieu, et s'attacha à lui inspirer le mépris des dieux en honneur à la cour, l'horreur du faste, de la volupté et de tout ce qui est péché, l'amour de ses frères opprimés et de la gloire de Dieu. Elle l'entretint surtout du Sauveur promis et attendu depuis la chute d'Adam, et s'étudia à graver dans son jeune cœur la pensée du sacrifice de Jésus-Christ.

FABIOLA. — Ce que vous venez de dire, M. le curé, est du neuf pour moi, et je me demande où elle avait puisé la connaissance de ces choses.

LE CURÉ. — La tradition sacrée lui avait appris toutes ces choses. D'ailleurs, vous savez encore trop bien votre petit catéchisme pour avoir oublié qu'avant la venue du Sauveur promis, personne ne pouvait arriver au salut que par l'observation de la loi naturelle et la foi en Jésus-Christ.

FABIOLA. — Une mère chrétienne n'en fait pas davantage, M. le curé.

LE CURÉ. — Quelquefois, moins, malheureusement.

FABIOLA. — Votre remarque n'est que trop fondée. Il est des mères — j'en connais — qui s'occupent plus de l'enveloppe de leurs enfants que de l'âme qui l'anime.

LE CURÉ. — C'est un malheur presque irréparable. L'enfant qui manque de cette première formation fait rarement un bon sujet. Si, au contraire, il l'a reçue pleinement, il fera presque toujours bonne figure dans le monde. La biographie d'un grand savant que je lisais hier, en fournit une nouvelle preuve : " Oh ! mon père et ma mère, s'écriait-il un jour ! Oh ! mes chers " disparus ! qui avez si modestement vécu dans cette petite " maison, c'est à vous que je dois tout ! Tes enthousiasmes, ma " vaillante mère, tu les as fait passer en moi ! Si j'ai toujours " associé la grandeur de la science à la grandeur de la patrie, " c'est que j'étais imprégné des sentiments que tu m'avais ins- " pirés ! Et toi, mon cher père, dont la vie fut aussi rude que " ton rude métier, tu m'as montré ce que peut faire la patience " dans les longs efforts. Regarder en haut, apprendre au delà, " chercher à s'élever toujours dans le bien, voilà ce que tu m'as " enseigné. "

FABIOLA. — Quel est, M. le curé, le nom de cet homme de cœur ?

LE CURÉ. — M. Pasteur, mort, il y a quelques mois.

FABIOLA. — Ce témoignage est bon à retenir.

LE CURÉ. — Lorsque l'enfant fut devenu un bel adolescent, Jochabed dut s'en séparer, comme il avait été convenu. Après lui avoir, de nouveau, rappelé ses instructions, et fait jurer une inviolable fidélité au Seigneur, elle le conduisit à la fille de Pharaon qui n'ayant point d'enfant, l'adopta pour son fils, et le nomma Moïse, parce que, disait-elle, je l'ai tiré de l'eau.

FABIOLA. — Il est bien vrai de dire, M. le curé, que la vie d'une mère n'est généralement qu'un chemin de croix, plus ou moins long.

LE CURÉ. — Le jeune Moïse fut donc élevé au palais, instruit dans toutes les sciences des Egyptiens et adulé ; mais il n'oublia jamais la science bien supérieure que lui avait inculquée sa mère. Au sein de l'opulence, la pensée de son Dieu et de son excellente mère ne le quittait pas. A mesure qu'il avançait en

âge, il comprenait mieux les vérités religieuses qu'il avait apprises, il se plaisait à les méditer, et cet antidote l'empêcha d'être empoisonné par tout ce qu'il voyait et entendait. Il quitta la cour à l'âge de quarante ans, sans avoir jamais fléchi le genou devant le bœuf Apis, l'idole nationale des Egyptiens, sans avoir contracté la moindre souillure à ce foyer de pestilence.

FABIOLA. — Je suppose, M. le curé, qu'il n'a pas manqué, avant de partir, de témoigner à sa mère adoptive toute la reconnaissance qu'il lui devait, car on ne peut nier qu'elle a été pour lui une véritable bienfaitrice.

LE CURÉ. — Non, Madame, car les circonstances qui ont accompagné son départ, et qu'il serait trop long de relater, ne le lui ont pas permis.

FABIOLA. — C'est dommage ! J'aimerais mieux, je vous l'avoue, ne pas constater ce qui, pour moi, est une ombre au tableau. La reconnaissance est une si belle chose !

LE CURÉ. — Les circonstances, je le répète, ne le lui ont pas permis. D'ailleurs, à mon sens, les bontés de la princesse avaient été largement payées.

FABIOLA. — Comment, s'il vous plaît ? Il ne lui a pas même dit merci, ce qui n'est pourtant pas difficile.

LE CURÉ. — Comptez-vous pour rien la connaissance qu'il lui a donnée du vrai Dieu, le mépris des idoles qu'il a professé sous ses yeux, et les exemples de vertu dont elle a été de sa part le témoin journalier ! Non seulement elle avait été raisonnablement payée mais payée au centuple.

FABIOLA. — J'oubliais encore le point de vue surnaturel.

LE CURÉ. — Ces services n'ont pas leur équivalent, quand on sait les estimer à leur juste valeur.

FABIOLA. — Oh ! si toutes les mères chrétiennes avaient des sentiments aussi élevés que cette juive, et s'appliquaient à les infuser à leurs enfants ; si, au lieu de développer les germes de vanité et d'orgueil qui sont au fond de tout cœur humain, et de ne songer qu'à leur frayer un chemin dans le monde, elles les mettaient en garde contre ses séductions de tout genre, et s'appliquaient surtout à leur faire craindre Dieu et aimer son Eglise, les choses iraient bien mieux pour les enfants et pour elles-mêmes.

LE CURÉ. — On ne peut mieux dire.

FABIOLA. — On pourrait presque répéter de Jochabed : " vous

êtes bénie entre toutes les femmes," non pas tant d'être la mère d'un Moïse, que d'avoir si fortement trempé son âme.

Si elle n'eût été qu'une mondaine, une ambitieuse, une femme qui ne sait pas s'élever au-dessus de la terre, elle aurait exploité cette aventure pour son fils et pour toute sa famille. Elle aurait préparé son enfant à bien jouer son rôle de courtisan, au lieu de l'armer contre des séductions si dangereuses à cet âge surtout. Ainsi élevé, Moïse, comme tant de jeunes gens coulés dans un moule plus païen que chrétien, n'aurait eu rien de plus pressé en arrivant à la cour, que de laisser à la porte son mince bagage religieux, pour imiter en tout sa mère adoptive.

LE CURÉ. — Oui, la chose serait infailliblement arrivée. Il aurait peut-être eu le trône en échange de son apostasie ; il serait connu dans l'histoire de l'Égypte sous le nom de Pharaon-Moïse, et au lieu d'être l'envoyé de Dieu et le libérateur de ses frères, il compterait probablement parmi ses oppresseurs.

FABIOLA. — L'apostasie, — les exemples ne manquent pas parmi nous, — conduit à toutes les trahisons. De quoi n'est pas capable celui qui trahit son Dieu en apostasiant sa religion !

LE CURÉ. — Parfaitement ; et aujourd'hui, au lieu de briller à tant de pages des Livres saints, le nom de Moïse, gravé en hiéroglyphes à la base de quelque pyramide ou dans quelque temple de déesse, ne serait plus qu'un objet d'études de langues. Les gloires purement humaines, vous le savez ne durent pas longtemps.

FABIOLA. — En définitive, les juifs arrachés à la servitude par ce grand homme, ne doivent pas moins de reconnaissance à sa mère, que si elle eut elle-même brisé leurs fers.

LE CURÉ. — Oui, d'autant plus, qu'en leur donnant Moïse, elle ne leur a pas simplement donné un libérateur.

FABIOLA. — Je vous remercie, M. le curé, de m'avoir fait faire connaissance avec cette femme distinguée ; et je serais bien aise maintenant d'entendre l'histoire de plusieurs de celles que vous avez nommées tantôt, et de Judith, Débora, Jahel et Salomé en particulier.

(A suivre)

Le suffrage universel

Est aveugle, s'il n'est guidé et éclairé.

**Direction de l'Episcopat au Clergé de la Province
de Québec sur la Question des écoles.**

“ Nous demandons et Nous en avons le droit, que tous les prêtres, qui au jour de leur ordination, ont promis respect et obéissance à leurs Pasteurs respectifs, n'aient qu'un cœur et qu'une voix pour réclamer avec Nous le redressement des griefs de la minorité Manitobaine par le moyen que l'Episcopat recommande, c'est-à-dire par une loi réparatrice.”

“ En conséquence, bien chers Collaborateurs, Nous vous enjoignons de ne rien dire ou laisser entendre qui puisse amoindrir, en quoi que ce soit, la portée des enseignements de l'Episcopat ; mais au contraire quand vous serez consultés, répondez selon la pensée et le désir de ceux que l'Esprit-Saint a proposés au gouvernement de la société religieuse, et qui travaillent d'un commun accord pour le triomphe de la foi, de la justice et de l'ordre social.”

**Extrait d'un sermon prononcé à Laprairie, en mai
dernier, par S. G. Mgr Langevin**

“ Nous pensions que les moyens de conciliation avaient été épuisés et quand on nous a annoncé une loi réparatrice, nous avons lancé un cri de joie : nous étions sauvés. Hélas ! nous apprîmes bientôt le triste événement. Les catholiques, au lieu de s'unir à la demande de la minorité du Manitoba, se sont divisés. C'est mon devoir de dire que cette loi était satisfaisante pour nous avec les amendements qu'on pouvait y faire. Avant d'approuver cette loi, j'ai consulté. La partie religieuse m'appartenait comme évêque, et j'ai consulté mon clergé ; la partie légale regardait les hommes de loi, et je me suis adressé à des légistes du Manitoba, à des hommes des deux croyances, et leur ai demandé leur opinion. Ces hommes étaient intéressés plus que tout autre ; ils avaient des enfants. J'avais l'assurance qu'étant intéressés, ils y verraient de plus près. Ils m'ont dit : Cette loi est légale et pratique, et, si nous pouvons l'obtenir, tant mieux. Et c'est alors que j'ai approuvé la loi. Ce n'est pas parce que la loi fut parfaite ; au contraire, il y avait, dans

cette loi des imperfections qu'on ne pouvait changer, car il faut bien remarquer que le gouvernement n'avait pas de pouvoir créateur, mais un pouvoir remédiateur, il fallait suivre les limites de l'ancienne loi. Cette loi est applicable pour nous, elle nous satisfait. Voter pour cette loi, et la rendre meilleure, c'est ce que nous attendions. Nous avions l'espoir jusque-là que notre voix serait entendue. Je dis que ceux qui ont voté pour cette loi et qui ont cherché à l'amender, je dis que ceux-là ont agi comme de loyaux sujets de Sa Majesté, en se conformant à la décision du Conseil Privé, et comme de véritables amis de la minorité manitobaine, parce qu'ils ont montré qu'ils voulaient nous rendre justice. On dit que la loi n'était pas satisfaisante : c'était bien simple, il suffisait de l'amender. Nous avons trouvé en ceux qui ont approuvé cette loi des hommes qui ont dit : "Nous sommes catholiques avant tout." On s'est écrié que la loi ne nous donnait que des miettes. . . . Pardon ! Est-ce nous donner des miettes que de nous accorder des inspecteurs catholiques, des écoles catholiques, le droit de nous taxer nous-mêmes, etc."

" Qui est-ce qui constitue une école catholique ? Est-ce une somme d'argent ? Non ! C'est le contrôle qui y est exercé. On a dit qu'il n'y avait pas de subsides. C'était bien simple d'en faire voter par la chambre en amendement. Voilà qui est logique.

" Ceux qui ont voté pour cette loi sont nos vrais amis. Quant à ceux qui ont voté contre cette loi, à vous de donner votre opinion, à vous de tirer les conclusions, à vous de juger : mais je crois qu'il est de mon devoir de vous dire la vérité. Je sais qu'on abusera de ma parole, qu'on se déchaînera contre moi, mais j'ai parlé et je parle parce que je suis convaincu. "*Credidi propter quod locutus sum ego autem humiliatus sum nimis.*" Je suis convaincu et prêt à souffrir pour mes convictions. Qu'on m'insulte encore par la voie des journaux, comme on l'a fait récemment ; qu'on m'insulte dans les journaux d'une autre croyance, si on n'a pas le courage de le faire dans les journaux français. Les injures ne changent pas la face de la question.

" Peu m'importent les insultes ! Je sais que je porte une responsabilité effrayante. Je défends mes enfants, et l'on ne peut me faire un crime de les défendre. Et quand on a supplié

en vain de nous donner ce que nous demandions, je dis que ceux qui n'ont pas voulu faire droit à notre demande nous ont fait de la peine. Les ennemis jurés de notre religion ont applaudi à ceux qui venaient de nous frapper au cœur.

“Voilà ce que j'avais à dire à propos de cette loi. Je le fais sans amertume. Je n'ai pas une goutte de fiel au cœur pour mes compatriotes, mais j'ai de la peine et j'ai le cœur blessé. Vous autres pères de famille, si on lésait les droits de vos enfants vous n'auriez pas de voix assez fortes pour demander leur revendication et vous auriez raison.

“Maintenant qu'est-ce qu'on attend de vous, mes chers amis? . . .

“Le fait, c'est que les droits de la minorité ont été lésés et qu'il y a lieu de réparer l'injustice commise; c'est qu'en 1890, nous avons nos écoles séparées et que depuis nous n'en avons plus. Pas besoin d'enquête pour cela. L'enquête a été faite par le premier tribunal de l'empire britannique.

“On nous a enlevé nos écoles et nous avons droit à la réparation de cette injustice. Il appartenait au gouvernement local de nous rendre justice et pendant six ans il a refusé. Comment pourrions-nous espérer davantage du gouvernement manitobain? Ses membres ont été élus sur cette question, comment peuvent-ils revenir sur leur décision?

“Nous avons donc droit de demander au gouvernement fédéral de nous donner une loi, non pas un compromis, qui pourrait être brisé quelques années après, mais une loi.

“Lors de la confédération canadienne, les protestants ont demandé au gouvernement fédéral l'adoption d'une loi pour les protéger en cas d'oppression de la part des catholiques de la province de Québec.

“Pourquoi refusera-t-on au Manitoba ce qu'on a accordé à la province de Québec?

“Mes chers amis, vous voulez nous aider, et bien! donnez-nous cette loi. Demandez aux candidats qui se présentent s'ils veulent nous donner une loi fédérale réparatrice. Assurez-vous surtout des dispositions des chefs. C'est ce que nous espérons.

“Voilà ma pensée; je tenais à vous l'exprimer.”

A nos abonnés

Une messe sera dite dans la chapelle de notre Monastère, à l'intention des abonnés, vivants et défunts, de la *Semaine Religieuse* de Québec, le 19 du mois courant.

Léon XIII et la France

“ Il sent que le temps des concessions, auxquelles il n'est répondu que par de nouvelles attaques, est passé ; que le temps est venu de résister au mal et aux méchants ; que tout doit céder devant cette nécessité. ” (1)

HISTORIQUE DES PAROISSES DE L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC

Saint-Benjamin du lac à Busque

Le lac à Busque est situé sur les hauteurs qui séparent la Beauce du lac Etchemin. Son nom lui vient d'une famille nombreuse de Saint-François de la Beauce qui, la première, vint prendre une terre sur les bords de cette belle nappe d'eau.

La chapelle de cette jeune mission a été construite en 1894 et ouverte au culte le 12 mars dernier ; la bénédiction solennelle a eu lieu en septembre. La chapelle et la mission ont été mises sous la protection de saint Benjamin, en l'honneur de M. Benjamin Demers, aujourd'hui curé de Saint-Jean-Baptiste de Québec. M. Demers prit une part active à la fondation de cette mission, alors qu'il était curé de Saint-François de la Beauce. Il encouragea fortement ses paroissiens, à qui presque toutes les terres de cette région appartenaient, à y établir leurs fils.

Saint-Benjamin du lac à Busque compte aujourd'hui 26 familles. En attendant un curé résident, M. Isidore G. DeBlois, curé de Saint-Odilon de Cranbourne, va y donner la mission tous les quinze jours.

(1) Discours aux pèlerins de Limoges.

Notre-Dame du Mont-Carmel

Notre-Dame du Mont-Carmel est située derrière les montagnes ou côteaux qui se trouvent sur le haut du cinquième rang du fief Saint-Denis. Vers l'est cependant, à travers la coupe des montagnes, on voit le fleuve Saint-Laurent.

C'est M. Edouard Quertier, curé de Saint-Denis et premier desservant de cette mission qui lui donna le nom de Notre-Dame du Mont-Carmel. Cette mission fut son enfant de prédilection. Il n'en parlait jamais sans émotion. C'est lui qui y construisit la chapelle.

Après M. Quertier, M. F.-H. Bégin desservit Notre-Dame du Mont-Carmel puis se succédèrent les curés suivants : MM. J.-E. Michaud, 1860-1862 ; J. Hoffmann, 1862-1867 ; P. Morin, 1867-1869 ; L. Blais, 1869-1871 ; Edouard Demers, 1871-1884 ; Joseph Magloire Moreau, curé actuel.

Saint-Germain de Kamouraska

Cette paroisse a été placée sous le patronage de Saint-Germain parce que l'église est bâtie le long de la route *Saint-Germain* qui elle-même avait pris son nom d'un nommé Saint-Germain, habitant des environs.

L'église de Saint-Germain a été construite en 1833. Elle n'a cependant été ouverte au culte que dix ans plus tard, en 1893.

Saint-Germain fut d'abord desservie par MM. Auguste Tachereau et Fernand Dupuis, vicaires à Saint-Louis de Kamouraska.

Le premier curé résident, M. Ferdinand Bégin, a pris possession de sa cure le 28 septembre 1893.

P. G. Roy

Pensées

Les sociétés ne périssent pas par le fer, mais par toute parole anti-catholique sortie de la bouche des philosophes. (1)

Les malheureuses divisions des catholiques, en particulier sur la Question des écoles, sont le plus fort atout des sociétés du Canada.

(1) Donoso Cortès.

Consultation

— Un maître a cent ouvriers. Son commerce marche à ravir. Un ouvrier qui meurt de faim se présente à la fabrique. Le maître l'accepte par charité. Cet ouvrier, faute de mieux, se contente d'un salaire dérisoire. Si l'ouvrier réclamait, ce qu'il ne ferait d'ailleurs pas, le maître le congédierait en lui disant qu'il n'a que faire de lui et ne l'a pris que par commisération. Le maître observe-t-il ses devoirs de justice envers cet ouvrier ?

R. Les auteurs sont d'accord à permettre au maître dans les circonstances décrites ci-dessus, de donner à l'ouvrier, sans violer la justice commutative, un salaire inférieur au salaire *minimum*.

— Où faut-il s'adresser pour se procurer le pouvoir de bénir le Scapulaire bleu de l'Immaculée-Conception ?

R. Au Révérendissime Père Général des Théatins, St-André della Valle, à Rome. (1)

Parodie de la lettre pastorale du 6 mai 1896

“ Le gros bon sens, la droiture et l'esprit saint invoqués, Nous condamnons, en vertu de notre autorité, issue de Notre sollicitude, le mandement collectif des évêques dont la publication a été faite dans notre province et nous défendons formellement à tous les lecteurs du “ Réveil ” sous peine de refus d'un abonnement de lire, de recevoir, de garder en dépôt, de propager et de tenir compte de ce mandement dangereux et malsain dans ses tendances.

Sera la présente circulaire lue et publiée dans les bonnes familles, par les soins du chef de la maison, le premier jour après sa réception.

“ Nous demeurons, chers abonnés et collaborateurs, votre tout dévoué en progrès politiques.

“ LE REVEIL.”

Le *Réveil*, de Montréal, journal radical, est l'auteur de cette parodie que nous enrégistrons comme document.

Les images

“ L'image muette suspendue à la muraille nous parle et nous est utile, dit saint Grégoire de Nysse.”

(1) N. R. théologique.

Renseignements

“ La deuxième partie de *l'acte de tempérance du Canada* 41 Vict. ch. 16 (1878) renferme certaines formalités à remplir pour faire prohiber la vente des boissons enivrantes dans un comté ou une cité.

“ Comme ces formalités peuvent donner occasion à des désordres semblables à ceux des élections, y compris l'ivrognerie, MM. les curés feront bien de ne pas y prêter leur concours sans être bien assurés que le succès couronnera leurs efforts et sans avoir consulté l'Archevêque. Ce dernier point est essentiel, parce que sans cela il n'y aurait pas unité dans les efforts du clergé. Du reste, l'expérience de cette mesure, faite dans quelques comtés de cette Province et ailleurs, n'est guère encourageante.

“ Nos sociétés de tempérance établies et soutenues par la religion, seront toujours plus efficaces que les dispositions d'une loi, qu'il est facile d'enfreindre impunément, comme l'expérience le montre trop souvent.”(1)

Histoire d'une Indienne

(suite et fin)

VIII

A L'ENFANT JÉSUS POUR TOUJOURS

Tangamal s'arrêta au seuil du monastère. La course avait été rapide et c'est à peine s'il faisait grand jour quand elle arriva. Elle se tint discrètement en silence près de la porte. Une femme chrétienne avait la permission d'assister ce jour-là à la messe du couvent. Elle allait entrer quand la petite l'appela :

“ *Amal* (Madame), lui dit-elle, où allez-vous ? voulez-vous me prendre avec vous, je veux parler aux Mères, je veux entrer à l'orphelinat que j'ai vu hier : mais personne n'est aux portes, j'ai peur ici toute seule, je crains surtout que ma vieille aveugle ne me fasse poursuivre et reconduire à elle. ”

La chrétienne s'imagina qu'elle avait affaire à une espiègle qui venait de faire quelque mauvais coup, elle lui répondit donc sur un ton de reproche :

“ Petite, pourquoi crains-tu qu'on te reconduise à ta famille ?

(1) Discipline du diocèse de Québec. L'acte de tempérance 41 Victoria, n'est pas autre chose que la loi Scott.

— Mais ce n'est pas ma famille, répondit Tamgamal. Cette femme ne m'aime pas, elle a perdu son chien et m'a mise à sa place, voilà tout ; moi non plus je ne lui suis pas attachée : car elle me bat injustement, croyant que je ne lui donne pas la meilleure part des aumônes que nous récoltons en route.

— Tu n'as donc pas de famille, continua son interlocutrice.

— Personne, répondit Tamgamal. Tous sont morts. Et en disant cette dernière parole sa voix tremblait et des larmes perlaient au bord de ses paupières.

La brave chrétienne vit clairement que l'enfant ne lui contait pas une histoire ; aussi se hâta-t-elle de prendre Tamgamal par la main en lui disant :

“ Alors tu as raison, pauvre petite, si tu as perdu tous les tiens et que cette vieille soit injuste et cruelle à ton égard, tu fais mieux d'aller trouver les Tayarées qui prendront soin de ton corps et sauveront ton âme.

— Mon âme, dit Tamgamal en ouvrant de grands yeux, car elle ne comprenait pas. Mon âme, répéta-t-elle avec curiosité, qu'est-ce que c'est que cela ?

— Les *caniastri* te le diront, ” lui dit sa conductrice qui l'entraînait dans l'intérieur du couvent, à travers des portes et des passages inconnus à l'enfant.

Elles entrèrent donc à la chapelle. Ce n'est pas un temple luxueux que ce pauvre sanctuaire de Coïmbatour, mais c'était la fête des Saints Innocents ; l'Hostie rayonnait dans l'ostensoir au milieu des lumières et des fleurs et de côté, plus près de l'endroit où s'agenouillèrent la chrétienne et Tamgamal, se trouvait la crèche où un bel enfant Jésus, sortant, je crois, des ateliers de Raffl, reposait sur la paille. En voyant ses yeux bleus qui semblaient la regarder, Tamgamal ne se posséda plus de joie :

“ Amal, dit-elle à la chrétienne, pour sûr celui-là est bien vivant, voyez, ses yeux brillent et il nous regarde. Est-ce qu'il nous parlera le petit Jésus ; dites-lui de nous dire quelque chose, puisqu'il est votre Dieu, le Dieu des chrétiens. ”

La femme sourit et dit à l'enfant :

“ Non, notre Dieu n'est pas là, celui que tu vois couché sur la paille n'est que l'image de Notre-Seigneur ; mais regarde là-haut, sur l'autel, ce que tu vois tout blanc dans ces rayons d'or, là, c'est vraiment notre Dieu.

— Un soleil ! exclama Tangamal ; un soleil tout brillant et au milieu une petite lune ronde et blanche comme le lys des montagnes, c'est beau ; mais l'image de l'enfant est bien jolie.

— Chut, chut, dit la femme, l'exposition est terminée, voilà que la messe commence.”

Tangamal se tut. Elle avait été absorbée tout d'abord par l'image du petit Jésus, puis son attention s'était fixée vers l'ostensoir ; revenue de sa première émotion, elle regarda tout autour d'elle ; son petit cœur se sentait ému par tout ce qui s'offrait à ses yeux : le prêtre avec ses ornements tout brillants, le choriste avec son surplis de mousseline, les Religieuses en habit de chœur, il lui sembla avoir quitté la terre et avoir mis le pied dans le royaume de cette Vierge qu'on lui avait désignée sous le nom de *Tévamada* (Divine Mère). Au ciel on célébrait la fête des Saints, Innocents et le divin Maître, glorifié par la pure phalange, se plut à verser sur une enfant païenne, des grâces de prédilection. Bien que ne sachant rien de notre foi et des mystères qu'elle nous fait croire, Tangamal suivait la sainte Messe avec un intérêt profond. Peu à peu ses yeux se détachèrent du bel enfant Jésus, et se reposèrent, ravis, sur l'hostie de l'ostensoir. A l'élévation, lorsqu'elle vit le prêtre élever la sainte hostie elle eut peine à retenir un mouvement joyeux et le cri de son cœur qui disait : “Oui, c'est vraiment Dieu.” Son étonnement redoubla, quand elle vit les Religieuses se lever et aller à la Sainte Table. Elle se hissa sur la pointe des pieds et vit très bien qu'on donnait à chacune une hostie plus petite.

Elles mangent un petit morceau de Dieu, se dit l'enfant dans sa simplicité ; je voudrais bien les rejoindre et faire comme elles.

Heureusement qu'elle n'osa pas ; la Messe s'acheva, aussi l'action de grâces, les Religieuses sortirent et la chrétienne, prenant Tangamal par la main, lui dit :

“Allons maintenant, enfant, trouver les Tayarées, tu leur demanderas d'être tes mères.”

Une seconde après, Tangamal se trouva en face de la portière, vêtue comme la dame blanche qu'elle avait aperçue au dispensaire. La chrétienne demanda la Mère chargée des œuvres, c'était la bonne Mère Marie de Saint-Michel, de sainte mémoire. Dans cette langue tamoule qu'elle connaissait si bien, elle interrogea l'enfant et lui demanda son histoire.

Tangamal, très émue, reedit la mort des mādou, celle de son père, de sa mère, et l'affreux désespoir de sa grand'mère se noyant avec Soupou.

Mère Saint-Michel touchée, ne se fit pas prier et, quelques minutes après, notre Tangamal faisait son entrée à l'orphelinat. Elle apprit ses prières avec zèle et intelligence ; sans cesse elle demandait qu'on la conduisit au pied de la crèche ou de l'ostensoir. Elle avait appris par quel mystère d'amour Dieu s'est fait enfant, est mort pour nous et réside dans la Sainte Eucharistie, se donnant à nous tout entier dans chaque hostie et non pas " *un petit morceau* de Dieu," comme elle avait cru d'abord.

Se nourrir de la chair du divin Maître était son ardent désir ; on lui expliqua qu'auparavant elle devait être baptisée, que son âme comme son corps pouvait se salir, que le péché était la boue qui venait en ternir la blancheur, et que, de même qu'on lave son corps quand il est souillé, il fallait laver son âme dans l'eau du baptême pour la rendre bien blanche et digne de recevoir le bon Dieu.

Tangamal comprit et redoubla d'ardeur pour apprendre les prières, car, disait-elle, je ne serai toute à Jésus qu'après avoir reçu l'hostie blanche dont le Souami et les Mères se nourrissent tous les jours.

Enfin vint le moment qu'elle avait tant désiré ; déjà purifiée par le saint baptême, Tangamal devenue *Iraka-Maria* (Compassion de Marie) se présenta à la Table Sainte et reçut dans son cœur l'Époux des Vierges. Modeste, recueillie, elle se prosterna et parut ravie de la possession du Bien-Aimé. Lougue fut son action de grâces et quand les Religieuses jugèrent prudent de l'appeler pour lui faire prendre quelque nourriture, elles la questionnèrent en même temps sur les joies de sa première Communion.

Iraka-Maria porta la main à son cœur :

" Ah ! dit-elle, je suis vraiment l'enfant de la compassion de Marie la Divine Mère, c'est elle qui m'a arrachée aux eaux du fleuve où j'aurais dû périr avec ma grand'mère et mon frère ; mieux que jamais, je viens de comprendre les prodiges d'amour que Dieu a faits pour moi ; aussi, ajouta-t-elle en levant les yeux au ciel, maintenant que je me suis nourrie de la chair de mon Dieu, j'ose le lui promettre en votre présence, ô mes mères, toute ma vie lui dira ma reconnaissance.

" *Je suis à Jésus pour toujours.* "

Le cardinal Galimberti

S. Em. le cardinal Galimberti est mort le 7 mai, à l'âge de soixante ans.

Entré de bonne heure au Collège romain, il célébra sa première messe le 25 décembre 1860, à vingt-quatre ans. Il fut ensuite professeur d'histoire à la Propagande et à la Sapience. Peu après, il était prélat de la Signature, et Léon XIII, dès les premiers temps de son pontificat, le choisissait comme consultant de la propagande des Evêques et Réguliers du Saint Office.

En septembre 1882, il créa le *Moniteur de Rome* qu'il dirigea jusqu'en 1885 ; à cette époque, il fut nommé secrétaire des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.

En 1887, Léon XIII l'envoyait à Berlin pour le représenter aux fêtes du jubilé de l'empereur. Il fut aussi l'envoyé du Pape à l'avènement de Guillaume II.

En avril 1887, il était nommé nonce apostolique à Vienne et consacré, le 5 juin, archevêque de Nicée.

Léon XIII, qui appréciait son habileté et ses services, l'éleva aux honneurs de la pourpre en 1893 et le nomma préfet des Archives apostoliques.

Paroles d'un socialiste

Les bourgeois sont faits pour que les socialistes s'assoient dessus.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à N.-D. de Lourdes, le 14 ; à St-Isidore le 15 ; à St-Gervais le 17 ; à St-Ubalde, le 19.



Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Sarté, Portneuf.